



ATELIER CARTOGRAPHIQUE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

18 Juillet 2020 – SYNTHÈSE



1. NOTE D'AMBIANCE GÉNÉRALE

Lieu : Salle Max-Pol Fouchet,

Intervenants : Jacques Frémeaux (RTE), Damien LEVALLOIS (DREAL Normandie), Arnaud Forgard (DREAL Normandie)

Animation : Francis BEAUCIRE (Président de la CPDP Eolmernormandie) et Martine BARTOLOMEI (membre de la CPDP Eolmernormandie)

Durée de l'atelier : 2h (14h30-16h30)

Participation

L'assistance était composée d'une petite trentaine de participants. La quasi totalité venait de Normandie (une majorité du 50 et quelques du 14). Le maire de Saint-Vaast-la-Hougue a participé ainsi que le maire de Barfleur, et celui de Reville. D'autres participants avaient été rencontrés le matin-même sur l'action de débat mobile organisée sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

L'atelier s'est déroulé dans un climat de travail appliqué. Avant de contribuer individuellement, bon nombre de participants se sont attardés sur le photomontage présenté par la Maîtrise d'Ouvrage.

2. SEQUENCE INFORMATION ET EXPLICATION DES CARTES

Au cours de la présentation du débat public, du projet et des cartes, les participants ont posé des questions aux membres de la Commission et aux représentants de l'Etat autour de ces thèmes :

Q : Combien d'entreprises au niveau européen sont capables de répondre à l'appel d'offres ?

Damien LEVALLOIS : En France, EDF Énergies Nouvelles, Engie, Total, après ce sont plutôt des consortiums, RESS, je vais essayer de ne pas en oublier, WPD est Allemand, Vattenfall ce sont des Suédois, Orsted des Danois.

Q: A propos du classement à l'UNESCO, des simulations ont-elles été faites pour que, depuis la hauteur des deux tours, notamment celle de La Hougue qui est la plus haute, les tours font 20 mètres, mais elle est sur un promontoire rocheux donc on peut bien rajouter encore 10 mètres, ça doit faire 30 mètres. À quelle distance faudrait-il mettre le parc ?

Damien LEVALLOIS :

Un bureau d'étude que nous avons mandaté nous présentera des premiers résultats en septembre sur cette question.

Arnaud FORGAR :

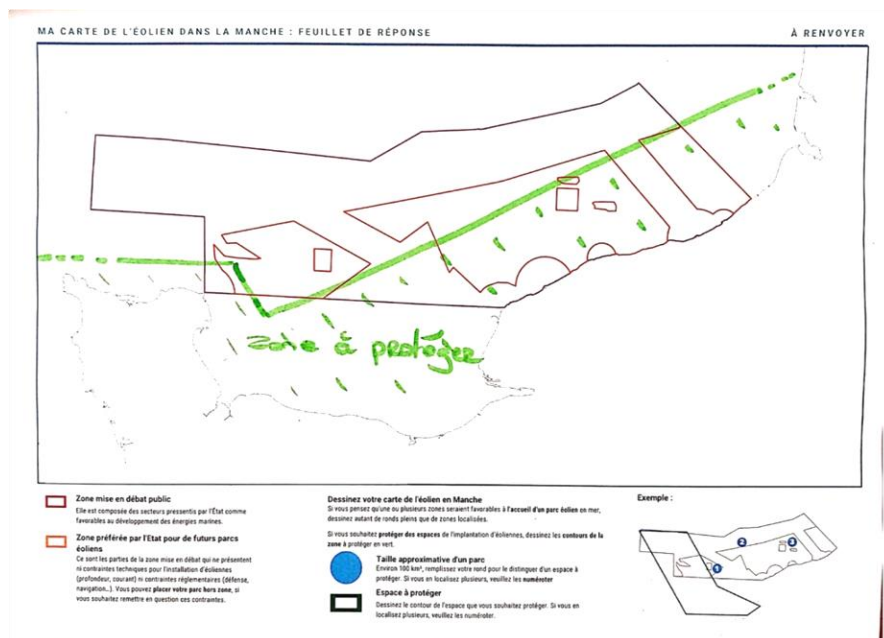
On travaille bien avec les gens compétents au sein des services de l'État en charge du patrimoine sur cette question-là parce qu'elle est primordiale. Après, en termes d'inscription, en fait l'inscription UNESCO des tours de Saint-Vaast et du réseau Vauban repose sur ce qu'on appelle la valeur universelle exceptionnelle, la VUE. En fait, le paysage n'est qu'une composante de cette valeur universelle

Damien LEVALLOIS :

La troisième étape de notre étude qui sera faite un peu plus tardivement c'est de proposer un design de parc qui permet aussi de réduire l'impact. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire finalement choisir la vue à partir d'un lieu et si c'est Barfleur, si c'est les tours Vauban, orienter les éoliennes pour que finalement il n'y ait pas ces problèmes. C'est ce qui s'est fait sur le parc de Fécamp. Quand on est à Etretat, on ne voit qu'une ligne à chaque fois. On ne voit qu'une éolienne à chaque fois. Dès qu'on bouge sur le littoral, bien sûr on change d'axe, donc on voit, mais le lieu d'Etretat étant le lieu classé, cela permet d'éviter cet effet forêt.

3. SEQUENCE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS

Carte du citoyen 1

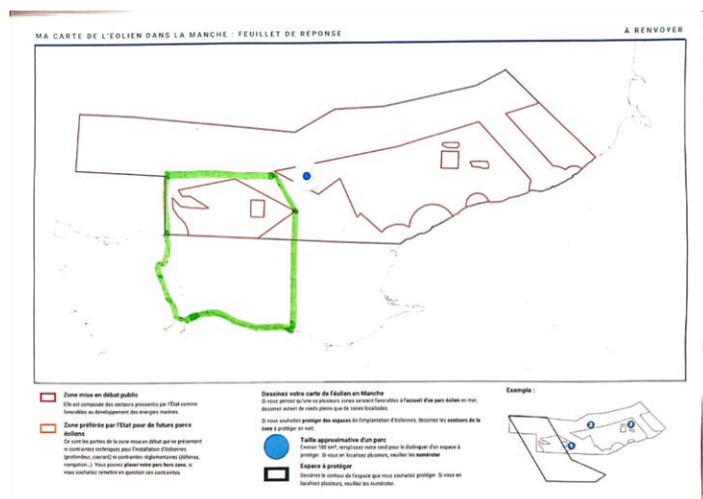


Aucun parc n'est proposé par ce citoyen :

L'espace protégé vise à éviter :

- d'impacter le paysage
- d'impacter la pêche

Carte de 5 citoyens



1 zone est proposée pour accueillir de l'éolien :

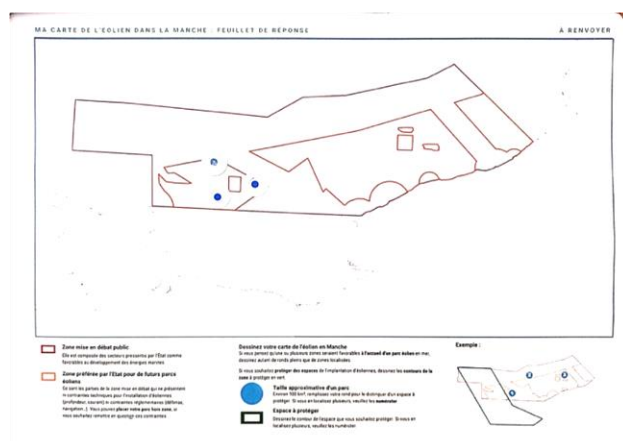
-éloignement des côtes supérieur à 50 kilomètres. permet de ne pas être visible des tours Vauban.

-zone n'impactant pas les activités de pêches

L'espace maritime proche de Barfleur et de Saint-Vaast est préservé pour le caractère naturel des côtes et les sites remarquables.

Ce scénario a été proposé par la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Réville, entre autres.

Carte de 6 citoyens

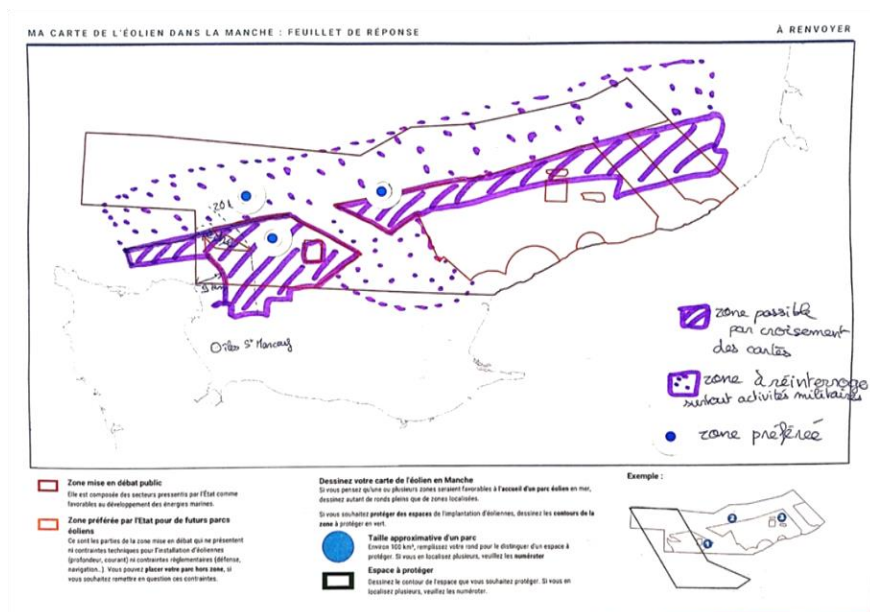


Les 6 citoyens ont présenté une carte avec des zones identifiées comme favorables dans cet espace préférentiel orange. Trois citoyens de ce groupe ont proposé 2 zones favorables à l'éolien. Un citoyen a identifié 3 zones favorables et un autre citoyen a identifié une seule zone.

Les mêmes arguments ont à chaque fois été avancés : zone de moindre impact pour la pêche, le trafic maritime et la faune et la flore.

Et des conditions favorables pour l'éolien en mer : vent fort et faible profondeur de la mer.

Carte de 2 citoyens

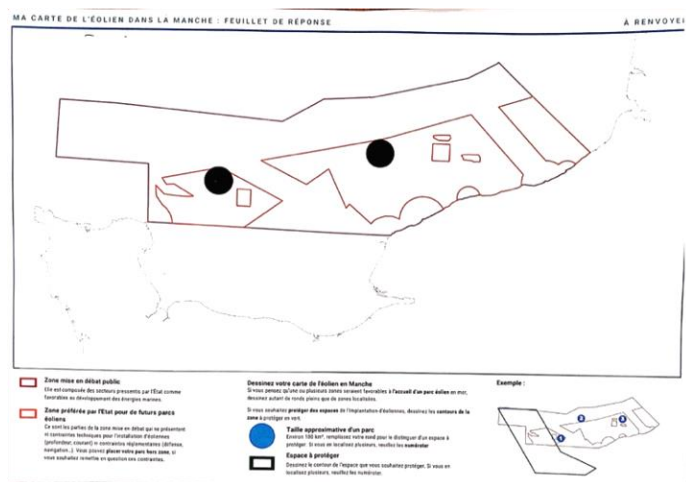


- Plusieurs zones sont placées hors de la zone préférentielle, au large. Un des citoyens précise qu'il faut rediscuter les zones de trafic maritime ou d'activités militaires.

Les arguments avancés pour défendre ces propositions sont : préservation des zones de pêches, proximité des infrastructures, et préservation de préservation du paysage par l'éloignement des côtes.

Une jeune citoyenne précise : « je préfère tout de même voir un parc éolien au large que des pétroliers. »

Carte de 6 citoyens



2 zones sont retenues par ces citoyens :

- Une zone au large du parc de Fécamp : zone de moindre impact pêche, vent fort, éloignement de la côte, impact environnemental réduit.
- Une zone au large de Barfleur. Les mêmes arguments sont donnés : zone de moindre impact.

5. RECOMMANDATIONS FAITES À L'ETAT

1. **Impliquer les citoyens**
2. **Information du public à tous les stades du projet** : tant sur les travaux que sur l'impact sur la pêche et sur la trafic maritime
3. **Une programmation claire des zones à venir** : pas une succession de projets
4. **Transparence**: être transparent sur les avantages et les inconvénients de cette énergie.
5. **Veiller au démantèlement** : ne pas faire les mêmes erreurs que sur le nucléaire